

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N ° CL614

présenté par

Mme Froger, M. Panifous, M. Castellani, M. Acquaviva, M. Pancher, M. Molac, M. Serva et
M. Warsmann

ARTICLE 1ER I

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.